

Mail : [sauvegarde.du.carladez@club-internet.fr](mailto:sauvegarde.du.carladez@club-internet.fr)  
Site internet : <http://sauvegarde-carladez.iffrance.com>

## BULLETIN D'ETE 2007, N°6

Lundi 25 Juin à 21h30, devant 60 spectateurs, Mr Issanchou Maire de Brommat, président de la communauté de commune a fait voter par son conseil municipal la Zone de Développement Eolien de "La Montagne" (entre Jongues et Pervilhergues) 11 voix pour, 4 contre.

La ZDE sur Pleaux n'a pas été validée : 4 voix pour, 11 contre ! ...OUI aux nuisances pour Jongues, NON aux nuisances pour la zone de Pleaux ! Loin des yeux, loin du coeur ?

Une pré-réunion à 20h30, interdite au public, a précédé ce vote, organisée pour le promoteur EVO seul !!! Où est la démocratie, l'impartialité et la pluralité du débat ?!!!

Bien entendu, aucun représentant des opposants aux éoliennes n'a été invité, contrairement au promoteur, à présenter ses arguments aux conseillers municipaux ! Est-ce cela la démocratie ?

La commune de Brommat qui touche, rappelons-le, 10 fois plus de revenus de taxe professionnelle par habitant que la moyenne, et qui nie l'opposition des habitants du Carladez à ce projet, a-t-elle besoin pour survivre des subsides éoliens, au détriment de la cohésion sociale ?

Mr Issanchou, Mr Mestre et les conseillers municipaux devront à présent accepter toutes les responsabilités liées à leurs décisions.

**Ils ne pourront pas dire : « On ne savait pas ... » .**

**1- Les procès pour nuisances sonores se multiplient partout en France.** Nos voisins d'Ally (50 plaintes auprès du préfet qui a diligenté une enquête de la DDASS) et de Coren (60 plaintes auprès du procureur de la république).

**2- D'éminents défenseurs de la nature comme Nicolas Hulot reconnaissent que l'éolien ne peut prendre qu'une part très marginale dans le bouquet des énergies renouvelables vu le peu d'électricité qu'elles produisent...**

**Quelques chiffres :** Installation hydroélectrique de Brommat : 960 GW/an = équivaut à 220 éoliennes de 2,3 MW à environ 20% de productivité (1900 heures) qui espacées de 250 mètres feraient une ligne de 55 Km !

**Il existe d'autres solutions chez nous qui ne nuiraient ni à la nature ni aux humains ni aux chauves-souris ! Mais juste à quelques rares propriétaires fonciers...**

**3- Nos élus « regardent » vers le parc régional d'Aubrac ...**

Ce parc naturel en projet n'a pas vocation à accueillir des éoliennes comme le démontrent les 23 maires des communes de l'Aubrac qui ont dit NON aux promoteurs éoliens.

Alors pensez-vous sincèrement que notre Carladez puisse réussir son "casting" d'entrée en amenant pour dot sa forêt métallique ?!

Comme le dit un éminent défenseur de L'Aubrac: "Vous avez en Carladez les plus beaux toits du Monde !" Nos voisins ont compris l'importance de préserver notre patrimoine paysager et foncier, tous les deux remarquables, et qui attirent de plus en plus les touristes. Ils ont su dire "NON" à ce miroir aux alouettes, car ils ont compris qu'ils y perdraient plus qu'ils n'y gagneraient. Pourquoi nos maires n'ont-ils pas cette même lucidité ?

**Ce n'est pas d'acier dont nous avons besoin, c'est d'êtres humains qui feront vivre ce pays !**

Depuis le début, nous vous avertissons qu'avec les éoliennes il y aura dévalorisation immobilière et foncière. Nos dires sont confortés par le maire de Thérondels et celui de Brommat :

1- Mr Mestre a refusé un permis de construire pour réhabiliter UN BURON qui a le malheur de se trouver sur la ZDE de « la Montagne » : « A étudier avec l'incidence de la délibération du conseil municipal identifiant un projet intercommunal de ZDE » ... « avis défavorable en attendant la suite donnée au dossier de ZDE ». Avant même que la préfecture entérine ou non la ZDE, la maîtrise du terrain appartient bien aux éoliens ! C'est d'autant plus choquant qu'il n'y a que 3 burons sur cette commune, que ce patrimoine culturel et architectural est hautement caractéristique du Carladez et qu'on le sacrifie pour des intérêts privés. Alors que deux burons, à quelques centaines de mètres, ont été restaurés récemment.

A-t-on demandé aux propriétaires fonciers leurs avis avant d'inclure leurs propriétés dans le périmètre d'une ZDE et de ne plus avoir la maîtrise de leurs terres ?

## 2- Mr Issanchou reconnaîtrait-il implicitement les nuisances de l'éolien ?

En effet le conseil municipal de Brommat, sans qu'aucun débat public ne soit organisé en séance, statue en faveur de l'extension de la zone de "La Montagne" sur le territoire de Brommat, et met un terme au projet de la montagne de "Pleaux" (ce qui écarte la commune de Tauszac ...).

Cette décision contradictoire, montre que le Conseil Municipal de Brommat a été sensible à l'impact paysager et environnemental du projet et a voulu préserver les résidents de Pleaux et se protéger en faveur du développement d'un nouvel espace résidentiel sur ce site... (Centre-Presse du 26/06)

Les nuisances existeraient-elles ?...

Pourquoi les riverains du site de « La Montagne » n'ont-ils pas bénéficié des mêmes considérations de la part de leurs élus?

## Nos voisins du Cantal disent NON aux projets éoliens du Carladez !

La commune de MALBO : 82 % des habitants ont signé une lettre contre des projets éoliens éventuels sur leur commune, les communes limitrophes du Cantal et contre les ZDE du Carladez. Cette lettre a été envoyée à différentes autorités, notamment aux préfets du Cantal et de l'Aveyron.

Leur Maire a également écrit à Mrs Mestre et Issanchou ... « je ne peux aller contre la volonté de 82% d'entre eux et ne pas prendre en compte leur requête. »

La commune de LACAPELLE : 88 % de ses habitants ont fait les mêmes démarches.

**NON A DES EOLIENNES ANNONCEES PAR Mr ISSANCHOU A ENVIRON 150m DE HAUT !  
ET QUI SE VERRONT A DES KILOMETRES A LA RONDE !**

**Notre photo montage depuis Mur-de-Barrez deviendrait une triste réalité !**

Nous allons à présent, avec nos 306 adhérents (fin juin), notre pétition (plus de 1400 signatures et nous la continuerons tout au long de la procédure), notre lourd dossier et nos avocats, faire valoir nos droits et nos arguments auprès de la préfecture et des tribunaux si nécessaire. Un grand merci de nous soutenir et d'être présent plus que jamais.

---

**BULLETIN D'ADHÉSION 2007 à l'association "SAUVEGARDE DU CARLADEZ"**

A envoyer à Isabelle Ladoux 11 rue Rabelais 92170 Vanves (01 46 44 34 14) ou à Nicole Garrel Pervilhergues 12600 Thérondels. Un grand merci de nous soutenir dans nos démarches administratives et juridiques.

Nom : Prénom : Signature :

Adresse :

Tél: E-mail :

Désire adhérer à l'association "Sauvegarde du Carladez" en tant que :

Membre sympathisant :10 euros

Membre bienfaiteur : Libre .....euros (libeller le chèque à l'ordre de "Sauvegarde du Carladez".)